



Séance Du 15 décembre 2016
COMPTE-RENDU

Directrice : **Lori MAGUIRE**

Responsable administrative et financière : **Kerstin SCHWEIZER-LAURENTIN**

Nombre de voix : 15, 15 présentes et 0 représentées

N.B. : le quorum est de 14 membres pour un total de 27.

Collège A		Collège B		Personnalités	
Rémy BETHMONT	P	Abdenour BENANTAR	P	Christiane DEUSSEN	
Françoise CREMOUX	P	Celia BENSE	P	Tom HENEGHAN	
Brigitte FELIX	P	Fanny CHAGNOLLAUD	P	Jean Lucrezia	
Enrique FERNANDEZ	P	Diego VECCHIO	P	Myra PRINCE	
Lori MAGUIRE	P	Sabine MONTAGNE	P	Delphine ROUALET	
René-Marc PILLE	P	Stéphane VANDERHAEGHE	P	Juliette SEYDI	
Usagers titulaires		Suppléants correspondants		Collège BIATOSS	
Mohammed BOUDRARENE		Insaf BENAMARA		Edouardo GONZALEZ	EXC
Fateh ARBANE		Fatima SIRAJ		Thomas FORTI	P
Nazim MOUKAH		Naïma CHABANE		Félix Giudicelli	P
NON POURVU		NON POURVU		Françoise Dumesnil	P
NON POURVU		NON POURVU		VACANT	
Membres de droit (non-votant)				Fatima Lamali	
Lori MAGUIRE (Directrice)	P				
Kerstin SCHWEIZER-LAURENTIN	P				

(P : Présent – Rep : Représenté – Exc : Excusé)

Secrétaire de séance : Daniel Lecler, Kerstin Schweizer-Laurentin et Thomas Forti

Membres invités présents :

- Daniel Lecler
- Dylan Glynn
- Mathieu Guidère
- Olivier Baisez
- Isabel Desmet
- Myriam Ponge
- Gwen Le Cor
- Gerhard Schmezer
- Vincent Broqua
- Brice Chamouveau (EXC)

Ordre du Jour

1. Approbation du Compte-rendu du Conseil d'UFR du 24 novembre 2016
2. Plans de service 16-17

3. Retour sur réunion de l'équipe administrative avec le DGS du [13 décembre 2016](#)
4. Politique des Primes
5. Jurys, pré-jurys et commissions pédagogiques 16-17
6. Capacités d'accueil 17-18
7. Questions diverses

1. Approbation du Compte-rendu du Conseil d'UFR du 24 novembre 2016

Sous réserve de modifications évoquées par Françoise Crémoux, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Plans de service 16-17

La directrice rappelle que la répartition des heures CM et TD doit être respecté comme demandé dans le courriel qu'elle a envoyé. Elle rappelle que l'on doit aller vers une totale transparence, et que pour ce faire, l'UFR va devoir tracer toutes les heures de cours. Il est dit que toutes les heures dépassant les heures statutaires doivent être inscrites en heures complémentaires. Sur le même thème, les heures de reliquats des années passées doivent être dès maintenant déclarées. On fait ensuite état des problèmes rencontrés avec la déclaration en ligne des plans de service, et on indique que cette dématérialisation a notamment plutôt bien fonctionné pour d'autres UFR, notamment celles avec moins d'effectifs enseignants, surtout parce que la saisie des plans de services a été prise en charge par le/la RAF des UFRs en question.

À ce sujet, il est dit qu'il faut absolument régulariser la situation rencontrée avec la plate-forme nuxéo. Une réunion avec François Riou, le DGS, est demandée. On évoque le fait qu'il aurait fallu envisager une année test pour prendre en compte les différents cas de figure et problématiques qui en découlent. On se plaint alors du cheminement trop lourd, trop compliqué et qui implique trop d'intervenants. On rappelle les causes de dysfonctionnement majeures : les mutualisations, les codes apogée, les problèmes de dépassement de charge de cours, et l'on conclut en s'accordant sur le fait que tant que la cartographie des codes apogée n'a pas entièrement aboutie, nous rencontrerons des problèmes avec les plans de service.

La RAF indique que lorsque cela ne fonctionne pas, elle peut tout à fait être sollicitée, mais qu'elle ne pourra physiquement pas venir individuellement en aide à chacun pour modifier les plans de service.

Le conseil d'UFR décide à nouveau de rédiger une motion et de saisir le DGS pour solliciter une réunion avec lui.

Motion votée à l'unanimité lors de la séance du Conseil d'UFR du 15 décembre 2016

Compte-tenu des dysfonctionnements importants du système et de l'impréparation démocratique autant que technique de son instauration, les membres élus du Conseil d'UFR LLCER-LEA demandent à ce que cesse la demande de mise en ligne des plans de service pour cette année universitaire 2016-2016. Voici la liste de certains dysfonctionnements :

Impossibilité de tracer la mutualisation des cours telle qu'existante dans nos formations. Un cours mutualisé ne peut être déclaré en tant que tel sur Nuxéo. Au sein de l'UFR, il existe beaucoup de cours mutualisés de diverses formations.

- *Impossibilité récurrente de réajuster le nombre d'heures de cours donné initialement. Le calcul total est faussé.*
- *Impossibilité de valider son plan de service*
- *Inexistence de codes cours dans le menu déroulant*
- *Non-affectation de parcours de formations à notre UFR*
- *Disparition des données après validation*
- *Menu déroulant trop vaste affichant tous les cours dispensés au sein de l'Université*

Aucun enseignant ne mettra en ligne des plans de service et aucun responsable de formation ne validera les plans de service.

3. Retour sur la réunion de l'équipe administrative avec le DGS du 13 décembre 2016

Voici une liste non exhaustive des points majeurs évoqués lors de cette réunion :

- les problèmes de sécurité pour les biens et les personnes, et plus particulièrement l'accès au bâtiment B1 et son état ; on évoque le fonctionnement de l'ascenseur et son éventuelle limitation d'accès.
- l'état, la gestion et la quantité de matériel audiovisuel à disposition de l'UFR. On évoque l'installation future de vidéoprojecteurs au plafond et la faisabilité de ce projet est mise en question pour l'ensemble des salles de notre UFR.
- on évoque les difficultés rencontrées avec la saisie des plans de service sur la plate-forme nuxéo.
- le fonctionnement détaillé du CDL et les axes de progression de celui.

4. Politique des Primes

Lori Maguire pose la question essentielle : quelle fonction mérite une prime aujourd'hui ?

Le conseil évoque la nécessité de pouvoir se référer à un document concret et officiel, puisqu'à ce jour, des primes sont parfois accordées sans qu'elles figurent dans le référentiel, référentiel qui est abondamment déclaré par trop large.

Les débats sont animés par Françoise Crémoux, Abdenour Benantar, Thomas Forti, Lori Maguire, Gwen Le Cor et Vincent Broqua – on parle du référentiel à réviser, on évoque la transversalité administrative et le nombre d'interlocuteurs et de systèmes informatiques en découlant, on parle du fait que le directeur de la commission pédagogique, que la personne en charge des dossiers Campus France et d'APB, et que les directeurs de départements à fort effectif (LEA, DEPA) ont de lourdes tâches et qu'ils mériteraient une prime pédagogique pour cela. On dit alors que pour préparer la tenue d'un prochain conseil d'UFR, il faudra recenser les tâches administratives et envoyer des propositions de primes en fonction des tâches et des responsabilités. On propose une modulation des primes en fonction du nombre d'étudiants.

On se questionne également sur le fait que certaines UFR reçoivent de grosses sommes en vue de l'attribution des primes pédagogiques et on en conclut que la cartographie des responsabilités administratives des enseignants au niveau de l'UFR et au niveau central, doit être mise à jour afin de faire apparaître l'engagement de chacun.

On se plaint alors du manque de reconnaissance et on évoque le fait de devoir accomplir des tâches administratives pour lesquelles on n'est pas formé. Françoise Crémoux dit alors qu'il faut donner plus de visibilité aux tâches accomplies, et Brigitte Félix corrobore en ajoutant que ces tâches administratives vont certainement faire exploser les heures complémentaires.

Thomas Forti dit qu'en réorganisant le fonctionnement et l'attribution de ces tâches, on pourrait sans aucun doute redistribuer certaines à l'équipe administrative. On parle alors d'une réunion avec les VP, dans laquelle ils ont indiqué qu'une étude va avoir lieu sur les décharges et les primes des directeurs d'UMR. On revient activement sur le poste de VP en relation avec les composantes, et l'on insiste sur le fait que ce poste reste à mettre en place.

Françoise Crémoux parle du volume des primes voté en CT et conclut en évoquant la complexité même du sujet des tâches administratives des enseignants, puisque certaines responsabilités ne dépendent pas directement de l'UFR.

5. Jurys, pré-jurys et commissions pédagogiques 16-17

- 1- Les jurys de mentions suivants ont été approuvés à l'unanimité par le conseil d'UFR :

Licence mention LLCER

Lori Maguire (Présidente)
Marie-Ange Maillet
Guillaume Desagulier
Mathieu Guidère
Mercedes Yusta

Licence mention LEA

Marie-Nadia Karsky (Présidente)
Abdenmour Benantar
Fanny Chagnollaud
Isabel Desmet
Laura Fournier
Gwen Le Cor
Marie-Ange Maillet

Master Mention Civilisations, cultures et sociétés

Pascale Froment (Présidente, UFR TES)
Didier Le Saout (UFR TES)
François Castaing (UFR TES)
Laure Pitti (UFR TES)
Maria Gorea (UFR LLCER-LEA)

Master mention Histoire

Brigitte Le Guen (Présidente, UFR TES)
Norbert Waszek (Président, UFR LLCER-LEA)

UFR TEXTES ET SOCIETES

Anne-Marie Helvetius
Marie-Anne Matard-Bonucci
Philippe Minard
Catherine Verna

UFR LLCER-LEA

Françoise Cremoux
André Filler
Xavier Tabet
Sebastien Lefait

Master mention Lettres

Brigitte Felix (Présidente, UFR LLCER-LEA)
Françoise Simasotchi (Présidente, UFR TES)

UFR TEXTES ET SOCIETES

Jean Nicolas Illouz
Claire Joubert
Lionel Ruffel

UFR LLCER-LEA

Katia Ghosn
Julio Premat
René-Marc Pille

Master mention Langues et sociétés

Pascale Thibaudeau (Présidente)
Sébastien Lefait
Célia Bense
Myriam Ponge

Master mention Traduction et interprétation

Arnaud Regnauld (Président)
Lahouari Ghazzali
Marie-Nadia Karsky
Céline Frigau-Manning
Sofia Tchouikina

2- Les pré-jurys indiqués ci-dessous ont été votés à l'unanimité :

LLCER Anglais

Brigitte Félix
Rémy Bethmont
Audrey Fogels
Claire Larssonneur
Dylan Glynn
Guillaume Desagulier
Vincent Broqua
Stéphane Vanderhaeghe

LLCER Espagnol

Mercedes Yusta (Présidente)
Sebastien Garcia
Marie Salgues

LLCER Arabe

M. Guidère (Président)
Mme Touati
M. Ghazzali

Master Hébreu

Lori Maguire (Présidente)
Maria Gorea
Mathieu Guidère

3- Les commissions pédagogiques indiquées ci-dessous ont été votées à l'unanimité :

LLCER Arabe

Mathieu GUIDERE (Président)
Lahouari GHAZZALLI
Malika TOUATI

LLCER Anglais

Mireille PRODEAU (Présidente)
Kevin HALLORAN
Nancy HONICKER

LLCER Espagnol

Pascale THIBAUDEAU (Présidente)
Michèle ARRUE

LICENCE LEEI

Isabel DESMET (Présidente)
Anne CHALARD-FILLAUEAU

Maria GOREA
Xavier TABEL
Mercedes YUSTA

LEA

Abdenmour BENANTAR (Président)
Olivier BAISEZ
Fanny CHAGNOLLAUD
Isabel DESMET
Camillo FAVERZANI
Daniel HENKEL
Marie-Nadia KARSKY
Vicente ROMERO
Sofia TCHOUIKINA

MASTER mention : management et commerce international – Parcours : commerce extérieur trilingue

Abdenmour BENANTAR (MCF arabe)
Cristina CLIMACO (MCF portugais)
Enrique FERNANDEZ DOMINGO (PR espagnol)
Laura FOURNIER (MCF HDR italien)
Agnès SALA (MCF anglais)
Sofia TCHOUIKINA (MCF russe)
Norbert WASZEK (PR allemand)
Président de la commission pédagogique de l'UFR gestion : Raphaël GIRAUD (PR économie)

MASTER Mention civilisations, cultures et sociétés – Parcours : Etudes juives et hébraïques

L. MAGUIRE (Présidente)
Maria GOREA
M. GUIDERE

MASTER mention langues et sociétés

Pascale THIBAUDEAU (Présidente)
Sébastien LEFAIT
Célia BENSE
Myriam PONGE

MASTER mention Histoire – Parcours : langues, espaces, cultures

Norbert WASZEK (Président)
Françoise CREMOUX
André FILLER
Sébastien LEFAIT
Xavier TABEL

MASTER mention traduction et interprétation

Arnaud REGNAULD (Président)
Marie-Nadia KARSKY et Paul MURAILLE (Coordination)
Isabel DESMET
Celine FRIGAU MANNING
Lahouari GHAZZALI
Dieter HORNIG
Sofia TCHOUIKINA

MASTER mention Lettres

Brigitte FELIX et Françoise SIMASOTCHI (Présidente)
Katia GHOSN
Jean-Nicolas ILLOUZ
Claire JOUBERT
René-Marc PILLE
Julio PREMAT

Lionel RUFFEL

6. Capacités d'accueil 17-18

La RAF rappelle que la décision suivante a été prise pour l'année 2017-2018 :

- les capacités d'accueil fixées pour l'année 2016-2017 et votées en CFVU vont être reprises pour l'année 2017-2018.

Le VP CFVU a sollicité les composantes, puisque suite à une réforme sur la poursuite des études, tout étudiant ayant obtenu une licence aura droit à une place dans un Master. Ainsi, si nous fixons une capacité d'accueil en Master de 50 étudiants et que nous attestons à une date précise à la rentrée de "seulement" 30 inscriptions administratives pour ce même Master, le rectorat pourra compléter notre liste d'inscrits jusqu'à la capacité maximale votée (soit 50) avec des étudiants n'ayant pas encore de places dans un Master.

La question de la capacité d'accueil, ainsi que celle des critères d'admission en master sont étroitement liées.

La responsable de la scolarité et la RAF auront rendez-vous bientôt à la Direction de la Scolarité pour évoquer à la fois la question des capacités d'accueil et celle des statistiques, tout cela en envisageant de manière plus générale mais plus détaillée la problématique de l'admission en Master. Un retour sur la question sera fait lors du Conseil d'UFR du 19 janvier 2017.

7. Questions diverses

Il est nécessaire d'acter que le niveau de français minimum exigé pour qu'un étudiant accède à une formation concerne toutes les formations de l'UFR LLCER-LEA. Toutes les formations de l'UFR LLCER-LEA doivent tenir compte des décisions prises. Enrique Fernandez précise qu'un niveau C est exigé pour toutes les formations.

Célia Bense souligne que seules les décisions prises au niveau de l'UFR LLCER-LEA sont compétentes. Félix Giudicelli rappelle que le niveau C figure également dans les critères d'admissions en Master.

Le Conseil d'UFR approuve une nouvelle fois (ou rappelle ses décisions antérieures) l'exigence d'un niveau C en français pour toutes les formations de l'UFR LLCER-LEA.

Lori Maguire informe les membres du Conseil d'UFR LLCER-LEA du fait qu'elle ne saura valider les plans de service des enseignants rattachés au département d'Hébreu, puisque tous les cours qui figurent sur ces plans de services sont indiqués comme mutualisé entre Licence et Master.